

Covid-19 : entretien téléphonique entre M. R. Laganier, Recteur de l'académie de Nice et la CGT Educ'Action

Lundi 16 MARS 2020

Les déclarations du Président de la République de lundi soir risquent de remettre en cause certaines choses que nous avons décidées ces derniers jours. Nous en serons informés demain après-midi au plus tard par écrit.

La question sanitaire est absolument primordiale et la déclaration du premier ministre vendredi a beaucoup fait bouger les choses. Il faut s'adapter dans le temps pour que la crise dure le moins longtemps possible.

L'ordre du jour de la visioconférence d'aujourd'hui était :

- L'accueil des enfants des personnels de santé
- Maintien de la continuité administrative avec les impératifs de préparation de la rentrée 2020
- Maintenir le lien pédagogique et s'en donner tous les moyens.

Mais, il n'a pas été possible techniquement de tenir cette visioconférence avec les organisations syndicales représentatives de l'académie. Les serveurs étaient saturés

Olivier Gérard, Secrétaire Académique de La CGT Educ'Action : Pour le moment, la mise en place du télétravail est une catastrophe totale, nos infrastructures sont inadaptées !

M. R. LAGANIER : L'afflux de connexion a été brutal, au fil du temps ce sera mieux géré.

La CGT Educ'Action : Au passage, cette absolue priorité mise sur la continuité pédagogique semble aberrante au regard de la période que nous allons traverser

R. L. : Entretenir le lien est important, nous en reparlerons dans plusieurs semaines

La CGT Educ'Action : Et concernant le passage de l'examen, c'est une inquiétude pour les élèves.

R. L. : Il faut être attentif à la FAQ du MEN, par exemple, depuis vendredi, les modalités de stage et de certification pour les CAP ont évolué.

La CGT Educ'Action : En tout état de cause, il faudrait que nous ayons connaissance des scénarii envisagés pour nous y préparer.

R. L. : Je ne connais pas les scénarii. Mais l'essentiel va dépendre de notre capacité à rapidement endiguer le virus. Les décisions radicales de confinement ont été très efficaces dans certains territoires en Italie. Au demeurant, quoi qu'il soit décidé ce soir nous resterons dans une démarche de volontariat pour les personnels et nous avons un rôle civique à jouer par rapport aux personnels soignants.

La CGT Educ'Action : Qui sont les personnels « indispensables » comme dit dans votre circulaire de samedi ? C'est flou.

R. L. : Je vous renvoie au BO du 12 mars 2020 n°11 alinéas 6. Celui-ci liste les ITEM que chaque école ou EPLE doit apprécier pour assurer sa continuité. C'est à partir de cette liste qu'on va établir la liste des personnels concernés par la continuité. Ainsi, chaque EPLE et école doit apprécier ce qui est essentiel afin de prévoir qui, **sur la base du volontariat** doit être présent.

Il faut imaginer aussi un turn-over et des suppléances. Il s'agit de prévoir accueil et encadrement des groupes d'élèves, pour aujourd'hui, et quelques personnes pour l'entretien sanitaire. **On est que sur du cas par cas.** Si votre syndicat constate un souci (un choix inadapté d'un chef d'EPL, directeur-trice, IEN) il faut contacter les DSDEN.

La CGT Educ'Action : Justement, dans les écoles, qui se charge de l'accueil du matin ? On ne peut pas exiger des directeurs-trices d'être là tous les jours. Ils-elles ne sont ni des chef d'établissement, ni des supérieur.es hiérarchiques.

R. L. : Il n'y a pas de réponse générale. Il est préférable d'organiser un turn-over entre collègues. Les écoles et établissements sont ouverts donc, il faut assurer l'ouverture en prévoyant un plan de continuité. Toutefois, s'il ne se passe rien à l'école et que les directeurs-trices sont joignables ils-elles peuvent rester chez eux-elles.

La CGT Educ'Action : nous vous demandons de ne pas exiger de certificats médicaux pour les personnels fragiles. Certains n'en dispose pas et les docteurs ne sont pas disponibles en ce moment.

R. L. : Concrètement, on invite tout le monde à faire du télétravail. On ne va dans les établissements que si on est volontaire sauf si on est chef d'EPL. Concernant les écoles, elles sont ouvertes. (voir question précédente).

Dans le cas où ceux tenus d'être présents ferait partie des personnels fragiles (voir liste des pathologies chroniques) la situation sera examinée. Il faut de préférence voir le médecin traitant, y compris en télémédecine. S'il y a une fragilité en cas d'exposition au coronavirus il faut contacter le médecin de prévention par téléphone qui appréciera avec toute la souplesse nécessaire (la production de documents médicaux de toute nature y compris ordonnance est recevable).

Dans le cas où ces personnels indispensables ne pourraient être présents il y aura des modalités d'aménagement du poste de travail ou la mise en place de distanciel ou le recteur rappelle qu'ils peuvent prendre une ASA (qui sera rémunérée intégralement et sans jour de carence).

Dans le cas de l'ASA, il faut que la pathologie soit incompatible avec le télétravail. Le recteur rappelle qu'outre l'impératif sanitaire, la priorité de ces personnel·les est de maintenir un lien étroit avec les familles. Dans le cas des directeur-trices, il faut se rapprocher de l'IEN pour faciliter cette continuité.

La CGT Educ'Action : Quid de la présence des PE dans les IME et établissements spécialisés ce ne sont pas des personnels soignants ?

R. L. : Non, ils ne sont pas tenus de se rendre au travail. Encore une fois on est sur du volontariat. Tous les services de l'État sont unanimes sur ces modalités.

La CGT Educ'Action : Il faut convenir des "exceptions" s'il doit y en avoir d'avoir, nous sommes favorables à ce qu'il n'y en ait pas, qui obligent à se rendre dans les écoles et EPL. Il faut au moins une liste stricte.

R. L. : Tout en distanciel. Aucune raison de convoquer qui que ce soit pour une réunion, une concertation quelconque.

La CGT Educ'Action : L'accueil des enfants de soignants se fait sur la base du volontariat, quid si pas de volontaire ? Les personnels soignants doivent fournir une attestation employeur et une attestation sur l'honneur disant qu'il n'y a pas d'autres solutions ?

R. L. : Le regroupement de ces enfants est envisagé et ça se met doucement en place. Toutefois, il faut l'accord des familles et des maires pour faire des regroupements. L'idée du nombre d'enfants concernés n'est pas précise mais plus faible que nous le pensions.

Attention, selon les évolutions qui seraient annoncées par le gouvernement dans les jours qui suivent le périmètre pourrait être élargi aux enfants de militaires et/ou de policiers.

Les documents à présenter pour les parents personnels soignants sont carte pro ou fiche de paie, attestation, et pour les personnels de l'ARS mobilisés sur gestion de crise une attestation de l'ARS. C'est le Min de la Santé qui gère directement cela, il n'y a rien d'autre à fournir.

La CGT Educ'Action : S'il n'y a pas de volontaire ... des réquisitions ?

R. L. : Ce n'est pas du tout impossible, mais il n'en est pas question pour le moment et cela n'a pas été évoqué.

La CGT Educ'Action : Les enfants sont regroupés par 10 dans des classes séparées mais lors des repas et récréations, combien d'enfants ?

R. L. : Sur les repas, il y a eu des soucis lundi matin dans le Var qui ont été réglés au fil de la journée. Il s'agit surtout d'impréparation, les communes ne s'attendaient pas à accueillir des enfants et avait fermé les cantines. Pour les récréations, le recteur n'a pas de réponse. « On voit pas à pas ». Ils se fieront à l'appréciation des directeurs d'écoles avec une grande souplesse. Rien ne leur sera reproché. Il s'agit d'accueil et de garderie, du moins sur ces premières journées.

La CGT Educ'Action : A-t-on un état des lieux des familles concernées par la fracture numérique ? Quelles solutions ? Quel appui donner aux établissements en REP et REP+ ?

R. L. : On a sollicité les collectivités locales pour voir si elles pouvaient faire un effort. Par exemple, le conseil départemental 06 est prêt à mettre à disposition des familles des tablettes via les établissements. On essaye de mobiliser tous les acteurs pour qu'ils puissent nous accompagner sinon, on n'y arrivera pas. On a mis en place une plateforme téléphonique pour les familles qui auraient un souci avec cela. On peut aussi prévoir un travail au format papier à expédier par La Poste puisqu'elle ne fermera pas.

Les familles victimes de la fracture numérique doivent se manifester.

La CGT Educ'Action : Tenue des instances programmées : CTA mercredi et CHSCTA jeudi, CAPA de jeudi ?

R. L. : Les dates vont certainement bouger. L'essentiel des instances se feront en distanciel. Concernant le mouvement, nous ouvrons bien le serveur demain et nous assurerons que toutes les dispositions de la circulaire soient connues. Il y a bien sûr les postes spécifiques académiques (SPEA) qui doivent passer en CTA.

D'autre part, nous devons identifier les instances pour lesquelles les consultations doivent impérativement avoir lieu, et pour un certain nombre d'entre elle les reports son possible comme pour les promotions. Par exemple, l'examen de la liste d'aptitude pour l'agrégation a est suspendue par le MEN.

La CGT Educ'Action : RDV de carrière, PPCR ?

R. L. : Reportés.

La CGT Educ'Action de l'Académie de NICE